

dans cette ville qui ne comptait alors que 8.000 communiants :

« Au despart de la parroisse de Chambon et dans icelle voulant aller visiter l'église parrochiale de Saint-Estienne de Furans, sieur André de Bays, juge dud. Saint-Estienne et vingt-cinq ou trente bourgeois dud. lieu avec luy nous sont venuz au devant pour nous accompagner. Led. sieur de Bays nous a dict que lad. ville se resjouyssoit de nostre venue et nous offroit tout ce qui seroit de leur obeysance. Nous avons remercié led. sieur juge de la peyne que tant luy que les autres bourgeois avoient prinse de nous venir au devant et assuré lad. ville que nous ne désirions en cet acte de nostre visite que l'avancement de la gloire de Dieu et qu'au reste nous nous porterons à tout ce qui pourra servir pour l'avancement d'icelle et après quelques autres discours sur le subject nous sommes acheminez avec eux en lad. ville aux faux bourgs de laquelle nous sont venuz au devant en procession avec la croix, la bannière et le daiz, les filles de dévotion habillées fort richement pour démontrer le zèle et l'affection que lad. ville avoit de nostre venue et nous estant revestuz de nostre chappe, mitre et surpelis, nostre croix et crosse portées devant nous et led. daiz par led. sieur juge le chastellain et deux consuls, s'est présenté devant nous frère Anthoyne de Moravillière prebtre docteur en sainte théologie et faculté de Paris, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, curé de l'église parrochiale Saint-Estienne de Furans, assisté des prebtres et sociétaires, quatre desquels avec luy estoient revestuz de chappes suyvant leur croix, en bel ordre, et nous a led. curé salué en signe de grande resjouyssance avec un bref discours en latin pour nous congratuler de nostre venue, nous l'avons remercié de ce sien tesmoignage de la bonne volonté qu'il nous porte et as-